

# Perspectives Forêts



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

## Sommaire

Bilan de l'année 2010 **2** | Règlement sur les contingents - Budgets de mise en valeur **3** | Mise à jour du PPMV **4**

Volume 15, no. 2



### MOT DU PRÉSIDENT

## LA PAROLE EST À VOUS

Les assemblées de secteur se tiennent dans quelques jours et suivra le 29 avril l'assemblée générale annuelle. Qu'il s'agisse de vous informer sur la mise en marché, d'élire l'administrateur et les délégués de votre secteur ou encore de donner votre point de vue sur le projet de révision du *Règlement sur les contingents*, plusieurs raisons justifient votre présence à ces assemblées. La parole sera donc à vous maintenant que nous sommes à l'étape de vous présenter le bilan des réalisations de l'année 2010 et des propositions pour poursuivre notre mission en 2011.

Lorsqu'on prend la mesure de la dernière année, on remarque une certaine amélioration des quantités mises en marché par les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent. Cette hausse, quoiqu'encore timide, représente la fin de cinq années consécutives des baisses de livraison. Toutefois, les prix payés demeurent en deçà des années antérieures et le soutien à la mise en valeur des forêts privées reste précaire. Uniquement pour ces raisons, l'accès et l'équité sur les marchés ainsi que la mise en valeur durable des forêts privées représentent plus que jamais des combats prioritaires pour le Syndicat et les quelque 9 500 producteurs qu'il représente.

La répartition des marchés ayant fait l'objet de commentaires dans le passé, le conseil d'administration s'est investi du devoir d'analyser de façon détaillée le contenu du *Règlement sur les contingents*, en le comparant entre autres avec celui d'autres agences de vente et en consultant des groupes de producteurs, dont la Table de concertation sur la mise en marché des bois à pâte. Cet important processus a débouché sur un projet de révision du règlement qui sera proposé et discuté en assemblées. **IMPORTANT : cette proposition est appelée à évoluer, en fonction des commentaires et suggestions que nous recevrons de votre part.**

Suite en page 2

### Twin Rivers Paper

#### Un marché à combler dès maintenant

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent vient de conclure une entente pour livrer 10 000 TMH de résineux de qualité pâte **avant le 14 mai** à l'usine Twin Rivers, située à Edmundston au Nouveau-Brunswick. Une hausse du prix payé rend ce marché très intéressant pour les producteurs réalisant des travaux cet hiver ! La suite en page 3.

### ÉLECTIONS 2011

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent rappelle à ses membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur. Le conseil d'administration compte dix membres, chacun étant élu pour un mandat de trois ans et choisis parmi les producteurs forestiers membres de chacun des sept secteurs du Syndicat, à raison d'un administrateur par secteur pour les secteurs 2, 3, 5 et 6 et de deux administrateurs pour les secteurs 1, 4 et 7.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur ou sous-secteur. Le candidat doit être membre du Syndicat et résider ou avoir la majorité de ses propriétés forestières dans le secteur où il est proposé. Pour obtenir un bulletin de mise en candidature, communiquez avec le Syndicat au 418 723-2424.

### DROIT DE VOTE

Conformément à l'article 10 des règlements généraux :

- À son choix, mais seulement dans un secteur, un membre a droit de vote dans le secteur où il réside ou dans le secteur où est située la majorité de ses propriétés forestières.
- Le membre qui réside à l'extérieur du territoire couvert par le Syndicat appartient au secteur englobant ses lots boisés.
- Le membre qui réside à l'extérieur du territoire couvert par le Syndicat et dont les lots sont situés dans plus d'un secteur, appartient au secteur de son choix. Ce membre ne peut s'inscrire que dans un groupe correspondant au secteur où il est propriétaire de lots boisés.

## CONVOCATION aux assemblées de secteur 2011

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent vous convie aux assemblées de secteur qui se tiendront les **10, 15, 17, 22, 24, 29 et 31 mars 2011**. Nous vous invitons à prendre connaissance du projet d'ordre du jour et du calendrier des assemblées apparaissant ci-dessous.

Rappelons que les assemblées de secteur précèdent l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le vendredi 29 avril 2011 à l'Hôtel Rimouski. Nous comptons sur votre présence.

Yves Bell, directeur général

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapport des activités 2010 et perspectives de mise en marché 2011;
4. Projet de modification du Règlement sur les contingents des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
5. Élection de l'administrateur du secteur;
6. Élection des délégués et suppléants pour l'assemblée générale annuelle des producteurs;
7. Élection du représentant du secteur à la table de concertation sur la mise en marché des bois à pâte;
8. Divers;
9. Clôture de la séance.

## Calendrier des assemblées de secteur 2011

Date	Secteur	Heure	Endroit	Municipalités
Jeudi 10 mars	Secteur 1	19 h 30	Salle de l'hôtel de ville (en haut) 1, rue Saint-Jacques Nord <b>Causapsal</b>	L'Ascension-de-Patapédia, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise, Causapsal, Albertville, Lac-au-Saumon, Sainte-Florence, Saint-Alexandre-des-Lacs, Sainte-Marguerite, Saint-Tharcisius, Amqui, Saint-Cléophas, Saint-Damase, Sainte-Isabelle, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Moise, Saint-Noël, Saint-Vianney, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sayabec, Val-Brillant
Mardi 15 mars	Secteur 2	19 h 30	Salle des Chevaliers de Colomb 221, rue de la Fabrique, <b>Matane</b>	Cap-Chat (secteur Capucins), Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Sainte-Paule, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric
Jeudi 17 mars	Secteur 3	19 h 30	Salle paroissiale 510, avenue de la Vallée <b>Sainte-Angèle-de-Méridi</b>	Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Angèle-de-Méridi, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Luce, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis
Mardi 22 mars	Secteur 5	19 h 30	Salle municipale (à côté de l'Église) 25, rue Principale, <b>Sainte-Françoise</b>	Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Clément, Sainte-Françoise, Saint-Éloi, Sainte-Rita, Saint-Guy, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Médard, Saint-Simon, Trois-Pistoles
Jeudi 24 mars	Secteur 4	19 h 30	Pavillon de la Jeunesse 19, rue du Pavillon <b>Quartier Sainte-Blandine, Rimouski</b>	Rimouski, Saint-Anaclet-de-Lessard, Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Le Bic, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien
Mardi 29 mars	Secteur 6	19 h 30	Centre des loisirs 290, rue Sirois <b>Saint-Épiphanie</b>	Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix
Jeudi 31 mars	Secteur 7	19 h 30	Salle de l'âge d'or 38, du Vieux-Chemin <b>Cabano</b> (face à l'école Gérard-Collin)	Auclair, Biencourt, Cabano, Dégelis, Lac-des-Aigles, Lejeune, Notre-Dame-du-Lac, Saint-Juste-du-Lac, Saint-Michel-du-Squatec, Packington, Pohénégamook (quartiers Sully et Estcourt), Rivière-Bleue, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, Saint-Eusèbe, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Louis-du-Hal-Hal, Saint-Marc-du-Lac-Long, Saint-Pierre-de-Lamy

### ■ EN MANCHETTE

Vous trouverez en page 3 les informations relatives à une proposition de révision du *Règlement sur les contingents* que nous vous invitons à consulter avant les assemblées de secteur.



**PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES | AVIS DE CONVOCATION****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Tous les producteurs et productrices de bois sont convoqués à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra le **vendredi 29 avril 2011, à 8 h 30, à l'Hôtel Rimouski**, 225, boulevard René-Lepage Est, Rimouski.

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance et message du président;
2. Nomination d'un président d'assemblée;
3. Adoption de l'avis de convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption des règles de procédure;
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 mai 2010;
7. Présentation et adoption du rapport des activités 2010;
8. Rapport du secrétaire de la table de concertation sur les bois à pâte;

9. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2010;
10. Nomination du vérificateur;
11. Étude du cahier des résolutions;
12. Modification du Règlement sur les contingents des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
13. Divers;
14. Levée de la séance.

Nous vous prions de noter que tous les producteurs et productrices ont le droit de parole à cette assemblée mais que seuls les délégués élus dans les assemblées de secteur ont le droit de vote.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion et vous prions d'accepter d'ici là l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yves Bell, ing.f., directeur général

**MEMBRES | AVIS DE CONVOCATION****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Tous les membres du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent sont convoqués à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le **vendredi 29 avril 2011, à l'Hôtel Rimouski**, 225, boulevard René-Lepage Est, Rimouski, soit immédiatement après l'assemblée des producteurs et productrices visés par le plan conjoint.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Ouverture de la séance et message du président;
2. Nomination d'un président d'assemblée;
3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des règles de procédure;
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 mai 2010;
6. Présentation et adoption du rapport des activités 2010;
7. Présentation et adoption du rapport

- financier au 31 décembre 2010;
8. Nomination du vérificateur;
9. Ratification de l'élection des administrateurs;
10. Remerciement aux administrateurs sortants;
11. Étude et adoption de résolutions s'il y a lieu;
12. Allocation du représentant de la Fédération des producteurs de bois du Québec;
13. Allocation du représentant de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent;
14. Divers;
15. Clôture de la séance.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'accepter nos plus cordiales salutations.

Yves Bell, ing.f., directeur général

**MOT DU PRÉSIDENT** Suite de la page 1

La représentation des producteurs forestiers s'est faite à plusieurs niveaux au cours de la dernière année, qu'il s'agisse de notre participation à la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur, à l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire du Bas-Saint-Laurent (PRDIRT), dont plusieurs aspects concernent la forêt privée, ou encore de nos représenta-

tions afin que soient maintenus les budgets de mise en valeur et que soient considérés les besoins liés au chantier de l'éclaircie commerciale. Toutes ces questions sont d'une importance capitale et vont de pair avec nos activités de mise en marché.

Je termine en remerciant les membres du conseil d'administration de leur implication et leur souci de travailler

dans un esprit de solidarité. À ceux qui ont pris la décision de quitter après un mandat de trois ans, j'adresse des remerciements sincères pour la contribution apportée aux discussions et décisions.

Votre présence aux assemblées de secteur est nécessaire. C'est d'abord un moyen concret d'appuyer les dirigeants que vous avez élus. C'est

aussi une façon de travailler ensemble, pour la cause qui nous unit : la défense et la promotion des intérêts des producteurs. En ce mois de mars qui marque chaque année la tournée d'information du Syndicat, je vous rappelle que la parole sera à vous, producteurs et productrices.

Daniel Boucher  
Daniel Boucher

**BILAN 2010 :****Augmentation des volumes livrés, espoir d'une sortie graduelle de crise**

Yves Bell, ing.f., directeur général

Elle était attendue depuis longtemps, trop longtemps. L'année 2010 fut enfin celle du revirement de situation, de l'inversion de l'inquiétante tendance à la baisse des besoins des marchés des produits forestiers. Il ne s'agit pas encore du pactole, mais nous espérons qu'enfin le vent vient réellement de changer, et ce, pour plus que quelques mois.

**Marché des pâtes, papiers et panneaux**

Les livraisons de l'année 2010 ont été globalement en hausse de 9 % par rapport à l'année précédente (122 745 TMH vs 112 662 TMH). Les marchés de Norampac et de F.F. Soucy présentent des chiffres moindres qu'en 2009 du fait que les conditions de transport ont été très difficiles l'automne dernier. De plus, dans le cas de Papiers White Birch (F.F. Soucy), un volume moindre fixé à 16 000 MCA a été obtenu. Selon nos prévisions, les engagements contractuels envers ces marchés devraient être complétés au moment de mettre le journal sous presse.

Les quantités transigées avec Twin Rivers Paper (Anciennement Fraser Paper) ont été plutôt restreintes car en raison de la restructuration de l'entreprise, le début des livraisons a été différé.

**Des nouveaux développements**

L'émergence des avenues de valorisation de la biomasse forestière est observée un peu partout au Québec et la région du Bas-Saint-Laurent n'échappe pas à ce courant. Déjà, quelques initiatives importantes ont vu le jour. On n'a qu'à penser à l'hôpital d'Amqui dont le chauffage est desservi par une bouilloire alimentée à la biomasse forestière ou l'usine de production de vapeur d'Énergie-Matane, inaugurée en 2010, dont la mission vise à substituer environ 20 millions de litres de mazout dans le procédé de fabrication de Smurfit-Stone. À court terme, ce seront les initiatives qui viseront la substitution des combustibles fossiles dont on entendra le plus parler.

Relativement au dernier projet énuméré, notre partenaire Smurfit-Stone Matane s'est approvisionné sur une base expérimentale auprès de notre agence de vente pour près de 900 tonnes métriques humides de biomasse forestière sous forme de rondins et de broyats. Comme leur usine est toujours à expérimenter

différents types d'approvisionnement pour leur chaudière, tel l'écorce et certains résidus d'usine de sciage, une entente portant sur un volume précis n'a pu être conclue jusqu'à maintenant mais nos efforts porteront en ce sens cette année.

**Perspectives 2011**

Concernant la prochaine année, des ententes restent à conclure avec plusieurs de nos clients mais l'exercice de négociation est déjà bien amorcé (voir en page 3 le tableau « Prévisions des livraisons aux usines »). Il est difficile de prédire leurs issues avec exactitude, mais les présentes perspectives pour nos marchés laissent croire à une augmentation des volumes transigés pour la catégorie des peupliers et un maintien relatif du volume total des résineux destinés à la pâte. Quant aux feuillus durs, la situation actuelle permet d'envisager un maintien des acquis mais la situation pourrait toutefois évoluer.

Concernant les marchés du sciage, ceux-ci étant tributaires de la reprise économique surtout aux États-Unis, les experts semblent s'entendre pour dire qu'une réelle reprise ne se ferait sentir qu'en 2012. Toutefois, nous espérons une année 2011 légèrement meilleure que la précédente qui avait démontré une croissance de 35,9 % dans les

quantités à 415 435 MCS. Il faut toutefois préciser qu'il s'agit d'un niveau encore nettement inférieur à celui de 2005 où l'on enregistrait un total de 925 794 MCS.

Nouveauté pour la nouvelle année, nous croyons fermement pouvoir convenir pour une première fois d'une reconnaissance monétaire pour certains bois certifiés FSC. Des discussions ont présentement cours à ce sujet. Cela pourrait ouvrir la voie à une certification plus globale de notre territoire de plan conjoint. C'est un dossier à suivre.

Au plaisir de vous rencontrer lors des prochaines assemblées de secteur. Un portrait plus précis des prévisions concernant la prochaine saison de production pourra alors vous être présenté.



Photo : Jacques Robert

Un prêt  
POUR  
**ma forêt**  
... parce que l'argent ne pousse pas  
dans les arbres

1 800 749-3646  
www.fadq.qc.ca

**Vous avez un projet d'investissement forestier ?**

Nous vous offrons le produit financier le plus avantageux qui soit.

Notre PRÊT À TAUX AVANTAGE PLUS vous propose, entre autres :

- un prêt, jusqu'à 750 000 \$ par entreprise, garanti à 100 %;
- un taux d'intérêt fixe basé sur les taux hypothécaires résidentiels, moins une réduction variant de 0,30 à 0,60 %.

Communiquez avec l'un de nos conseillers en financement au centre de services de votre région.

**Les avantages de notre garantie de prêt :**

- elle vous donne accès au financement plus facilement;
- elle vous permet d'obtenir les meilleures conditions de prêt;
- elle soutient votre entreprise pendant les fluctuations de marché;
- elle vous permet de bénéficier des services-conseils offerts pendant la durée de votre prêt.

La Financière  
agricole  
Québec  
Toujours là quand ça compte

**PRÉVISION DES LIVRAISONS AUX USINES POUR 2011**

USINES	TYPE DE PRODUIT	UNITÉ DE MESURE	QUANTITÉS À LIVRER POUR 2011					LIVRÉES 2010
			RÉSINEUX	AUTRES RÉSINEUX	FEUILLUS MOUS	FEUILLUS DURS	TOTAL 2011	
NORAMPAC-CABANO <small>Une division de Cascades Canada inc.</small>	RONDINS Tremble, peuplier Feuillus durs	TMH			32 037	49 279	81 316	75 666
SMURFIT-STONE CANADA INC.	RONDINS Tremble, peuplier Tous les feuillus durs	TMH			5 000	5 000	10 000	8 830
SMURFIT-STONE CANADA INC.	COPEAUX (Arbres en longueur) Tous les feuillus	TMA			5 250	9 750	15 000	3 892
LES ENTREPRISES TEMBEC INC.	RONDINS Tremble pur, peuplier	TMH			35 000		35 000	6 963
UNIBOARD CANADA INC.	RONDINS Pin, mélèze Érable, bouleau	TMH		5 000		26 000	31 000	29 933
F.F. SOUCY INC.	RONDINS Sapin, épinette	MCA	12 000				12 000	11 527
TWIN RIVERS INC.	RONDINS Sapin, épinette 4pi Sapin, épinette 8pi	TMH TMH	1 500 8 500				1 500 8 500	914 439
<b>TOTAL</b>		<b>MCA</b>	<b>12 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>	<b>11 527</b>
<b>TOTAL</b>		<b>TMH</b>	<b>10 000</b>	<b>5 000</b>	<b>72 037</b>	<b>80 279</b>	<b>167 316</b>	<b>122 745</b>
<b>TOTAL</b>		<b>TMA</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 250</b>	<b>9 750</b>	<b>15 000</b>	<b>3 892</b>

**INQUIÉTUDES FACE AUX BUDGETS DE MISE EN VALEUR**

À quelques semaines du dépôt du budget par le ministre des Finances, **M. Raymond Bachand**, les Syndicats de producteurs de bois et les organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie craignent que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec applique des coupures drastiques aux budgets affectés à la mise en valeur des forêts privées. C'est dans ce contexte d'inquiétude que les organisations des propriétaires entreprennent une démarche conjointe afin d'obtenir l'engagement de la ministre des ressources naturelles et de la Faune, **Mme Nathalie Normandeau**, que les budgets propres à la région soient maintenus.

Un argument majeur est mis de l'avant : l'importance critique que revêt la forêt privée au sein de l'économie régionale et des collectivités forestières. Pour les producteurs forestiers, il est en effet crucial que soit assuré le renouvellement du financement spécifique qui s'ajoute aux budgets réguliers de 7,4 M\$ pour le Bas-Saint-Laurent et de 1,95 M\$ pour la Gaspésie, c'est-à-dire :

- ☐ Le Programme de création d'emplois totalisant plus de 5,5 M\$ pour le Bas-Saint-Laurent et 1,56 M\$ pour la Gaspésie;
- ☐ Le Programme d'investissement sylvicole totalisant 1,95 M\$ au Bas-Saint-Laurent et 0,46 M\$ en Gaspésie.

Une stratégie est en cours actuellement afin d'obtenir l'appui du milieu régional. Plus d'information seront transmises aux producteurs dans le cadre des assemblées de secteur du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et des assemblées générales des organismes de gestion en commun. Si l'engagement de la Ministre à maintenir les budgets de mise en valeur se fait tarder, un appel à la mobilisation pourra être lancé.

**DES QUANTITÉS À LIVRER DÈS MAINTENANT CHEZ TWIN RIVERS PAPER**

L'usine a en effet un urgent besoin de fibres. Avant le **14 mai prochain**, l'acheteur est prêt à recevoir **10 000 TMH de résineux 8 pi**. Le prix payé est de 35 \$ la tonne métrique humide et le diamètre au fin bout demandé est de 2 1/2 pouces (sans tolérance). Pour les

producteurs ayant produit du 4 pieds, il s'agit de la dernière occasion pour mettre en marché ce produit car à partir de 2011 il ne sera plus possible de livrer du bois de cette dimension. Les producteurs sont invités à profiter de cet intéressant marché en contactant

les coordonnateurs-terrain : François Ouellet (418 725-9840), et Gaston Fiola (418 725-9830). **IMPORTANT : SI VOUS OBTENEZ UN CONTINGENT, VOUS DEVEZ LE PRODUIRE AVANT LE 14 MAI. NOUS COMPTONS SUR LA VIGILANCE DES PRODUCTEURS.**

**PROJET DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES CONTINGENTS**

→ Consultation des producteurs forestiers en assemblée de secteur

**Le conseil d'administration du Syndicat soumet pour consultation aux assemblées de secteur un projet de révision du Règlement sur les contingents. La répartition des marchés ayant fait l'objet de commentaires dans le passé, le Syndicat a analysé de façon détaillée le contenu du règlement, en le comparant entre autres avec celui des autres syndicats de producteurs de bois et en consultant des groupes de producteurs, dont la Table de concertation sur la mise en marché des bois à pâte. Cet important processus a débouché sur un projet de modification dont nous vous présentons les principaux éléments.**

Notez que lors des assemblées de secteur, une présentation détaillée des modifications proposées sera effectuée. Par la suite, le conseil d'administration analysera les commentaires reçus afin de bonifier le texte qui sera présenté à l'assemblée générale annuelle des producteurs le 29 avril. Nous vous invitons à prendre connaissance des modifications proposées et à participer aux assemblées de secteur pour vous assurer de bien les comprendre ou pour faire part de vos commentaires.

**Rappel**

Le Règlement sur les contingents vise à partager de façon équitable le volume global de bois négocié par le Syndicat avec les usines. Les produits visés sont les bois feuillus ou résineux mis en marché à des fins de transformation en pâtes, papiers, énergie ou panneaux de particules. Ils incluent aussi les bois destinés à ces marchés même s'il sont transformés en copeaux par l'acheteur ou par un intermédiaire. La biomasse forestière et celle de l'If du Canada sont également considérées.

**Demande de contingent Situation actuelle**

Actuellement, le formulaire de demande de contingent est acheminé aux producteurs entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre de chaque année. Par la suite, les producteurs ont jusqu'au 15 novembre pour faire parvenir leur demande de contingent.

**Principales modifications proposées**

- Le projet de modification propose de faire parvenir le formulaire de demande de contingent aux producteurs entre le **5 et le 20 janvier** de chaque année. Par la suite, les demandeurs auraient

**jusqu'au 20 février** pour faire parvenir au Syndicat leur demande de contingent. **POURQUOI ?** Parce qu'il apparaît plus facile pour les producteurs de planifier leurs travaux de récolte en début d'année et parce que la situation des marchés est mieux connue à cette période par le Syndicat.

- Dans le cas d'un producteur lié à un groupement forestier par une convention d'aménagement forestier, la demande de contingent de ce producteur serait effectuée par le groupement forestier, à moins d'avis contraire signifié par le producteur et reçu par le Syndicat avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. **POURQUOI ?** Cette possibilité permettrait à un producteur inscrit à l'aide regroupée de gérer lui-même la demande et la réalisation de son contingent.

- Avec sa demande de contingent, le producteur serait appelé à joindre un dépôt en espèce dont le montant serait déterminé par le conseil d'administration. Le remboursement de ce dépôt serait effectué lors du paiement de la première livraison réalisée par le producteur. En cas de non-production à la fin de la période de validité du contingent, la totalité du dépôt effectué deviendrait la propriété du Syndicat. **POURQUOI ?** L'ajout d'une contribution monétaire remboursable permettrait une plus grande rigueur dans le respect des enga-

gements de production.

Au regard des autres modifications qui seront présentées en assemblées de secteur, soulignons l'ajout d'une notion de marchés disponibles et d'une notion de marchés restreints. La première veut préciser davantage l'accès aux marchés à l'ensemble des producteurs visés par le Plan conjoint tandis que la seconde vise à encadrer des situations exceptionnelles où d'importantes contraintes opérationnelles obligeraient à resserrer l'accès à un marché à une partie des producteurs visés par le Plan.

Nous rappelons qu'il s'agit d'un PROJET de révision du Règlement sur les contingents. Pour le conseil d'administration, il s'agit d'adapter cet outil de mise en marché collective aux nouvelles réalités. Pour vous, il s'agit maintenant de participer aux assemblées de secteur pour prendre connaissance des modifications proposées et faire part de vos questions et commentaires.

*N.B. Le projet de révision du Règlement sur les contingents est disponible sur le site Internet du Syndicat (www.spfbsl.com).*




# Performance RIMOUSKI

Une filiale du Groupe Purdel

**Vente et location de machinerie agricole et construction de la réputée marque NEW HOLLAND.**






Contactez nos représentants : Robin Dubé : Rimouski  
Denis Otis : Mont-Joli, Bic, St-Fabien | Pascal Caouette: Matane

1052, boulevard Ste-Anne, Rimouski  
418-722-7414 sans frais 1-888-722-7414 Courriel : performance@purdel.qc.ca

## DU NOUVEAU AU SYNDICAT BIENVENUE À JEAN-FRANÇOIS DUBÉ



C'est en début d'année que **M. Jean-François Dubé** se joignait à l'équipe du Syndicat à titre d'adjoint à la direction générale.

Cumulant une formation de technicien et d'ingénieur forestier, M. Dubé se dit très fier de joindre les rangs de l'organisation et de travailler pour le bénéfice des producteurs que le Syndicat représente. Originaire de Québec, le forestier a choisi de vivre au Bas-Saint-Laurent parce qu'il désirait travailler en forêt privée. « *L'importance de la forêt privée est significative ici avec plus de 9 000 propriétaires. Il y a d'abord le contact humain mais surtout, il y a ce lien privilégié qui existe entre le producteur et sa forêt. Cette foresterie moderne, à l'échelle humaine, on ne la retrouve nulle part ailleurs sinon qu'en forêt privée et c'est très important pour moi.* »

M. Dubé a travaillé plusieurs années en forêt, notamment à la réalisation de travaux d'inventaire. Ce travail sur le terrain, effectué avant et durant sa formation d'ingénieur, lui permet d'apprécier toutes les facettes de la foresterie. Au cours de la première étape de son mandat au Syndicat, M. Dubé compte travailler à soutenir la jeune relève forestière et à relancer le projet de parrainage tout en assumant la coordination du Programme de transfert de connaissances.

Il doit aussi amorcer la réalisation de certaines actions prévues au Projet de développement durable de la forêt privée, dont celle visant la création d'un projet-pilote pour définir des mesures d'accompagnement à la conservation. Cette expérience, à réaliser avec l'implication attendue de certaines municipalités, vise à définir des mesures pour supporter les propriétaires dans leur contribution à la protection de l'environnement. « *La protection des écosystèmes rares ou exceptionnels intéresse de plus en plus de propriétaires. Afin de répondre aux besoins et questions de ces derniers, le Syndicat doit amorcer une réflexion sur le sujet et cet exercice est d'autant plus important que la certification forestière exige de répertorier et protéger les milieux exceptionnels, les forêts rares et les milieux sensibles* », selon M. Dubé qui souligne que la préoccupation du Syndicat est aussi la reconnaissance et la valorisation des efforts de conservation des producteurs dans leur milieu.

## MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT IMPORTANT CHANGEMENT DANS LES CATÉGORIES

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées a modifié les catégories du concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent pour tenir compte davantage des réalités régionales. Trois bourses de 1 000 \$, 500 \$ et 300 \$ seront remises cette année dans chacune des deux catégories suivantes : propriétés à vocation forestière de **80 HECTARES ET MOINS** et propriétés à vocation forestière de **PLUS DE 80 HECTARES**. Rappelons que depuis la création du concours, en 2001, les catégories se divisaient entre les propriétés de 120 hectares et moins et celles de plus de 120 hectares.

Les propriétaires forestiers inscrits au Programme de mise en valeur sont invités à prendre connaissance des règlements du concours insérés dans ce journal. Les personnes intéressées ont jusqu'au **30 avril** pour présenter leur candidature. Rappelons que le Mérite forestier permet de reconnaître l'implication exceptionnelle des propriétaires dans la mise en valeur de leurs boisés. En 2011, ce pourrait être vous... **Pensez-y !**

## TRAVAUX MÉCANISÉS EXPÉRIMENTATION EN COURS

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées expérimente, à l'échelle de trois unités d'aménagement de la forêt privée, la réalisation de travaux d'éclaircie commerciale entièrement mécanisés. Les objectifs de cette expérimentation, devant se conclure ce printemps, consistent entre autres à établir les paramètres d'opération d'une première éclaircie avec un équipement spécialisé et d'en évaluer la productivité. Il s'agit également d'analyser les manières de parfaire les méthodes de travail. Cette expérimentation est par ailleurs réalisée dans un contexte où l'on redoute une rareté de main-d'œuvre et où quelque 3 300 hectares de plantations devraient être éclaircies chaque année. Trois abatteuses multifonctionnelles de gabarits différents sont utilisées à partir desquelles on évalue notamment la productivité, le prélèvement et la qualité de l'intervention.

## Perspectives Forêts

est publié par le **Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**.  
Tirage : 9 700 exemplaires  
RÉDACTION : Nancy Proulx  
COLLABORATION : Yves Bell, ing.f., Jean-François Dubé, ing.f., Robin Lavoie, Nathalie Mailly.  
MONTAGE : Sygif.COMM, division Groupe SYGIF inc.  
IMPRESSION : Alliance 9000

**Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**  
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5  
Téléphone : 418 723-2424  
Télécopieur : 418 722-3552  
Courriel : spfbsl@upa.qc.ca | www.spfbsl.com  
Numéro de convention 40018152



## Le Plan de protection <sup>2<sup>e</sup> génération</sup> et de mise en valeur



**L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent a amorcé les travaux visant la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée régionale. Le PPMV 2<sup>e</sup> génération concerne plusieurs intervenants, à commencer par vous, propriétaires de lots boisés dont la collaboration pourra être sollicitée. C'est la raison pour laquelle divers moyens sont prévus pour vous tenir informés, notamment le journal Perspectives Forêts.**

Rappelons d'abord que le Plan de protection et de mise en valeur intègre toutes les informations permettant d'obtenir le portrait global de la forêt privée bas-laurentienne. Existant depuis 1999, il représente l'outil de planification des interventions forestières à l'échelle du territoire et permet d'assurer le développement durable de la forêt privée.

### Pourquoi une révision?

Le PPMV dans sa version originale a franchi le cap des 10 ans et une révision s'impose. Plusieurs raisons motivent la décision d'aller de l'avant pour l'Agence et ses partenaires, dont l'importance d'adapter le PPMV aux nouvelles réalités du secteur forestier et de mettre à jour les connaissances sur les ressources de la forêt privée. L'actualisation du PPMV permettra aussi de répondre à plusieurs autres préoccupations dont celles :

- de poursuivre et intensifier la mise en valeur des boisés privés;
- d'assurer un approvisionnement soutenu aux usines régionales;
- d'arrimer le PPMV aux orientations identifiées à « la Stratégie d'aménagement durable des forêts » du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et aux enjeux identifiés au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) du Bas-Saint-Laurent;
- d'harmoniser le contenu du PPMV en fonction des nouvelles réglementations municipales;
- ou encore de réévaluer les besoins budgétaires d'aménagement et leur répartition.

### Que contiendra la mise à jour ?

On parle d'abord d'actualiser les informations contenues dans le PPMV. Un premier document présentera la connaissance du territoire, les diagnostics et les

enjeux alors qu'un second présentera la stratégie d'aménagement durable qui guidera les interventions en forêt privée. Il sera possible, pour différentes raisons, d'obtenir des données spécifiques par exemple à l'échelle d'une MRC.

Soulignons que les principaux éléments de connaissance concerneront :

- les caractéristiques économiques forestières de la région (main-d'œuvre, industrie forestière, production acéricole, etc.);
- les caractéristiques des ressources du territoire forestier privé (situation des ressources ligneuse, faunique, hydrique, situation des produits forestiers non ligneux et de la biomasse forestière, évolution des travaux de mise en valeur, etc.);
- les propriétaires forestiers et leur contribution à la collectivité (contribution à l'économie, protection de l'environnement, efforts de conservation, niveau de réalisation de travaux, présence d'une relève, etc.).

### Le PPMV et vous

L'Agence, en collaboration avec ses partenaires, a mis en place un processus de consultation et de concertation afin de bonifier et valider à différentes étapes le contenu du PPMV. Un comité formé de propriétaires sera entre autres créé au cours du printemps. Ce dernier sera appelé à donner des avis au cours du processus de mise à jour. Par ailleurs, une consultation générale à l'hiver 2012 permettra à l'ensemble des propriétaires d'obtenir plus d'information et de faire part de leurs commentaires et préoccupations.

Ajoutons qu'à différentes étapes, le journal Perspectives Forêts du Syndicat des producteurs forestiers fera état de l'avancée des travaux. Dans une prochaine chronique, les nouveaux éléments de connaissance du PPMV seront abordés tels que les caractéristiques du territoire et du couvert forestier et l'évolution des activités d'aménagement forestier.

Cette chronique est présentée dans le cadre du Programme de transfert de connaissances de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.



## L'industrie forestière Un apport économique durable pour nos communautés

**Mallette, 10 bureaux pour mieux vous servir :**

Amqui, Baie-Comeau, La Pocatière, Mont-Joli, Port-Cartier, Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Pascal, Sept-Îles, Trois-Pistoles

# MALLETTE

Comptables agréés

LL Nos gens sont la différence TT

www.mallette.ca